



PERMIS D'EXPLOITATION



Objectifs et méthodes

Acquérir une bonne maîtrise de l'exploitation spécifique d'un débit de boissons, sensibiliser et responsabiliser les exploitants d'un débit de boissons ou d'un restaurant aux obligations particulières de la vente d'alcool.

Permettre d'avoir une meilleure connaissance des nombreuses normes législatives, réglementaire et jurisprudentielles qui leur sont applicables.

La formation est donc un moyen préventif de lutte contre l'abus d'alcool ou les différentes nuisances que peuvent occasionner l'exploitation mal contrôlée d'un débit de boissons ou d'un restaurant.

Connaître les risques de sanctions spécifiques aux débits de boissons.

Exposés à partir de supports audiovisuels

Animation interactive du groupe

Remise de documents pédagogiques

Evaluations des acquis tout au long de la formation et à son terme.

Programme de la formation

PRESENTATION DE L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE

PRESENTATION DE L'ARCHITECTURE DU CODE DES DEBITS DE BOISSONS

1ERE PARTIE – LE CADRE LEGAL DUBPERMIS D'EXPLOITATION :

Prévention et lutte contre l'alcoolisme

Répression de l'ivresse publique et protection des mineurs

Tabac

La lutte contre le bruit

Règlementation relative aux stupéfiants

Lutte contre la discrimination

Les fermetures administratives et judiciaires

LA RESPONSABILITE CIVILE DELICTUELLE ET PENALE DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES

ZEME PARTIE – ANIMATION A L'INTERIEUR DES DEBITS DE BOISSONS ET PROMOTION

TEST D'ÉVALUATION

LES PERSONNES CONCERNEES PAR CES FORMATIONS

C'est la personne qui doit réellement exploiter le débit de boissons qui doit effectuer ce stage.

On ne peut pas exploiter 2 licences avec un seul permis d'exploitation.

La demande de prise en charge auprès de l'Agefice se déroule en deux temps

I – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE :

Après avoir retiré le dossier Agefice auprès de l'UMIH 03 ne remplir que les cases bleues "Entreprise" et "stagiaire", "signature du stagiaire" et "cachet de l'entreprise" puis retourner le dossier complet à l'Umih03, **un mois avant le début de la formation**. Pour cela, joindre impérativement :

⇒ 1 extrait K bis d'inscription au registre du commerce de moins de 3 mois.

⇒ 1 attestation de versement (ou dispense) RSI URSSAF relative à la Contribution à la Formation Professionnelle. (CFP)

Les entreprises créées dans l'année de la formation, doivent fournir une attestation d'affiliation à l'URSSAF/RSI en tant que travailleur indépendant précisant la date d'affiliation, le code NAF ainsi qu'un extrait K bis de moins de 3 mois. La formation ne sera prise en charge que si elle se déroule après les dates d'affiliation et d'immatriculation.

⇒ 1 programme détaillé de la formation ainsi que le coût

II – DEMANDE DE REMBOURSEMENT :

A l'issue de la formation, vous devrez adresser les documents suivants à l'Umih 03

⇒ la facture acquittée de la formation

⇒ la feuille de présence certifiée conforme par Umih Formation

⇒ l'extrait de votre compte bancaire montrant que le chèque que vous avez émis, a bien été débité.

⇒ L'attestation de suivi de formation au permis d'exploitation.

PUBLICS

Depuis le 2 avril 2007, tout futur exploitant à l'occasion de l'ouverture, la mutation, la translation ou le transfert d'une licence de débit de boissons (licence II, III, IV) et depuis le 2 avril 2009 pour toute personne déclarant l'ouverture d'un restaurant pourvu d'une « petite licence restaurant ou « licence restaurant »

Coût de la formation

700 € HT (837.20TTC) pour la formation de 3 jours

300 € HT (358.80TTC) pour la formation d'un jour

Intervenants

Animateurs spécialisés dans le secteur des CHR

Durée pour un groupe de 8 à 14 personnes

3 jours pour les personnes qui ont une expérience de **moins de 10 ans** dans la gestion d'une licence.

1 jour pour les personnes qui ont une expérience de **plus de 10 ans** dans la gestion d'une licence

Organisme financeur

Pour les salariés de l'hôtellerie

OPCA FAFIH 59, rue de l'Abondance
69421 LYON Cedex 3
Tél 04 72 60 26 36

Pour les non salariés—travailleurs indépendants

AGEFICE ==> Point accueil : Umih 03
6, rue Nicolas Larbaud
Tél 04 70 98 31 89

LES DOSSIERS DOIVENT ÊTRE COMPLETS POUR REMBOURSEMENT DANS LES TROIS MOIS MAXIMUM SUIVANT LA FIN EFFECTIVE DE FORMATION

SOUS PEINE D'ANNULATION SANS AUCUNE DÉROGATION POSSIBLE

Umih 03

Tél 04 70 98 31 89 6, rue Nicolas Larbaud 03200 VICHY umih.03@wanadoo.fr